

## PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 11 MARS 2025

II

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le six mars deux mille vingt cinq du fait de l'absence de quorum.

### SEANCE DU 6 MARS 2025

#### **PRESENTS**

**ACHERES**

Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE

**AIGREMONT**

Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLANTE

**ANDRESY**

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

**CARRIERES-SOUS-POISSY**

Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE

**CARRIERES-SUR-SEINE**

Sylvie PORRET, DELEGUE TITULAIRE

**CHAMBOURCY**

Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE

**CHAPET**

Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE

**CHATOU**

Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE

**CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE

**DAVRON**

Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE

**ECQUEVILLY**

Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE

**FEUCHEROLLES**

Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT

**L'ETANG-LA-VILLE**

Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE

**LE PORT-MARLY**

Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE

**LE VESINET**

Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLANTE

**LOUVECIENNES**

Daphnée CADELICE, DELEGUEE TITULAIRE

**MAREIL SUR MAULDRE**

Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLANTE

**MORAINVILLIERS**

Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE

**ORGEVAL**

Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT

**POISSY**

Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE

**SAINT-NOM-LA-BRETECHE**

Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE

**TRIEL-SUR-SEINE**

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

**SIVOM MAISONS-MESNIL**

Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

**MORAINVILLIERS**

Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE

**ORGEVAL**

Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE

**POISSY**

Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Daniel LEVEL, PRESIDENT

**SAINT-NOM-LA-BRETECHE**

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**TRIEL-SUR-SEINE**

Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE

**SIVOM MAISONS-MESNIL**

Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE

**MORAINVILLIERS**

Hassan AHSSAKOU, DELEGUE SUPPLEANT

**ORGEVAL**

Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE

**POISSY**

Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>40</b>
<b>Nombre d'EPCI</b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>43</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>36</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>36</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le sept mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

## SEANCE DU 11 MARS 2025

### **PRESENTS**

<b>CHATOU</b>	Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>LOUVECIENNES</b>	Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE
<b>MEDAN</b>	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
<b>MORAINVILLIERS</b>	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
 	Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
<b>POISSY</b>	Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Daniel LEVEL, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

### **ABSENTS EXCUSES**

<b>ACHERES</b>	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
<b>AIGREMONT</b>	Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
 	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SUR-SEINE</b>	Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
 	Sylvie PORRET, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
 	Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CHANTELOUP-LES-VIGNES</b>	Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT
 	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHATOU</b>	Eric BUISSEREZ, DELEGUE SUPPLEANT
 	Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAVENAY</b>	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>DAVRON</b>	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>ECQUEVILLY</b>	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
<b>EPONE</b>	Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>FEUCHEROLLES</b>	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LA CELLE-SAINT-CLOUD</b>	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE VESINET</b>	Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LES ALLUETS-LE-ROI</b>	Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL SUR MAULDRE</b>	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
	Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE
	Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

<b>MAULE</b>	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MEDAN</b>	Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MONTESSEN</b>	Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE Martine DURA, DELEGUEE SUPPLEANTE Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
<b>ORGEVAL</b>	
<b>POISSY</b>	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
<b>VERNEUIL-SUR-SEINE</b>	Ania REDJAL, DELEGUE TITULAIRE Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE Nadia BEN ALLA, DELEGUEE SUPPLEANTE Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE
<b>SIVOM MAISONS-MESNIL</b>	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE

#### **Pouvoirs : Néant**

#### **Communes non représentées**

ACHERES, AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHAMBOURCY, CHANTELLOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHAVENAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, FEUCHEROLLES, HOUILLES, L'ETANG-LA-VILLE, LA CELLE-SAINT-CLOUD, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LE VESINET, LES ALLUETS-LE-ROI, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, MAULE, MONTESSEN, ORGEVAL, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, VILLENNES-SUR-SEINE, SIVOM MAISONS-MESNIL,

#### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b><u>Nombre de communes</u></b>	:	<b>40</b>
<b><u>Nombre d'EPCI</u></b>	:	<b>2</b>
<b><u>QUORUM</u></b>	:	<b>Pas nécessaire</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>8 pour le rapport d'orientation budgétaire 2025 9 pour les autres délibérations</b>

## **REUNION DU 11 MARS 2025**

**Monsieur DREUX**, représentant la commune de Poissy, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 13 novembre et 17 décembre 2024
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Approbation de la demande d'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section « Fourrière » du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye
- Rapport d'orientation budgétaire 2025
- Fixation des tarifs de l'éco-fourrière à compter du 17 mars 2025
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Société de protection et de défense des animaux » (SPDA)
- Questions diverses

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 13 NOVEMBRE ET 17 DECEMBRE 2024**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 13 novembre et 17 décembre 2024.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT**

**Le Président** présente les décisions suivantes :

#### **Décision 2024-12**

OBJET : Marché SIV23L – *Enlèvement et transport des véhicules pour la fourrière automobile – Avenant 2*

*Il a été décidé :*

- *d'approuver la remise commerciale consentie, à compter du 1er janvier 2025, par la société EURL Dépannage Ladoire Automobiles dans les conditions suivantes :*
  - *Remise de 5% sur le prix unitaire de l'enlèvement et le transport des véhicules légers (inférieur ou égal à 3,5T),*
  - *Remise de 10% sur le prix unitaire de l'enlèvement et le transport des véhicules poids lourd (supérieur à 3,5T).*
- *de signer l'avenant 2 au marché SID23L conclu avec la société EURL Dépannage Ladoire Automobiles, sise 13 bis Avenue Paul Langevin - 95220 Herblay, portant sur la modification du prix de l'enlèvement et le transport des véhicules légers (inférieur ou égal à 3,5T) et des véhicules poids lourd (supérieur à 3,5T).*

*Durée : 1er janvier 2025, l'avenant étant sans incidence financière.*

*Le montant maximum annuel sur la durée maximale du marché reste inchangé.*

#### **Décision 2025-01**

OBJET : *Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 78 « Reprises sur provisions semi-budgétaires » exercice 2024*

*Il a été décidé d'ajuster, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une reprise partielle d'un montant de 164,70 € à l'article 7817 du chapitre 78 « reprise sur provisions semi-budgétaires » sur l'exercice 2024.*

## **Décision 2025-02**

OBJET : Marché SIV24M – Achat et enlèvement des véhicules hors d'usage Signature

Il a été décidé :

- de confier la prestation SIV24M à la société EURL Dépannage Ladoire Automobiles, sise 13 Bis Avenue Paul Langevin - 95220 Herblay ;
- de signer l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, courant à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de deux mois soit jusqu'au 28 février 2025 ; le prix versé par le syndicat est constitué par l'avantage en nature procuré au cocontractant, avantage consistant à pouvoir procéder à l'enlèvement et à la vente des véhicules hors d'usage désignés, en contrepartie d'un prix versé par le cocontractant au syndicat, en application du bordereau des prix unitaires du marché.

Sans questions, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

## **APPROBATION DE LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'AULNAY-SUR-MAULDRE A LA SECTION « FOURRIERE » DU SIVOM DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Le Président** présente le rapport qui est le suivant :

*Le 12 décembre 2024, le conseil municipal d'Aulnay-sur-Mauldre a délibéré aux fins d'autoriser la commune à adhérer à la section fourrière (automobile et animale) du Syndicat Intercommunal à Vocations multiples de Saint-Germain-en-Laye.*

*Cette délibération a été transmise audit syndicat le 26 décembre 2024.*

*Il est donc proposé aux membres du Comité de bien vouloir se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section fourrière du SIVOM.*

*En cas de décision favorable de la part du Comité, la délibération de ce dernier sera transmise au Maire de chacune des communes membres. Les Conseils municipaux disposeront alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.*

*La majorité qualifiée sera requise pour que l'adhésion soit prononcée par arrêté préfectoral.*

**Le Président** précise que la commune d'Aulnay-sur-Mauldre compte environ 1 200 habitants. Il souligne que l'adhésion est aussi ouverte à d'autres villes. Il demande si les discussions se poursuivent avec Aubergenville.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme.

Sans observations, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la demande d'adhésion de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre à la section « fourrière » du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

**Madame HIMPE** présente le rapport, qui est le suivant :

*La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).*

## I. Le projet de loi de finances 2025

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de **50 milliards d'euros** et de ramener le déficit public à **5,4%** du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Un effort budgétaire de **2,2 Md€** est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne)<sup>1</sup>.

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024, mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

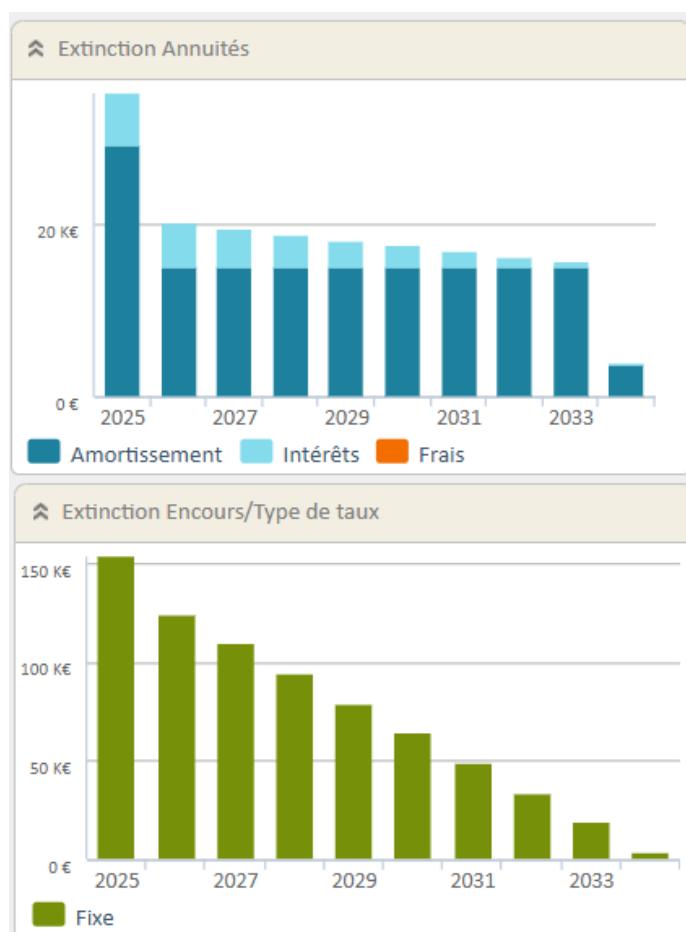
Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

## II. Etat de la dette

Le syndicat a souscrit fin 2023 à un nouvel emprunt de 150 k€ au taux fixe de 4.28% sur 10 ans afin de couvrir la fin des travaux de la fourrière et les travaux nécessaires à l'entretien des vignes.

Le précédent emprunt souscrit en 2010 s'éteint en 2026.



<sup>1</sup> [Budget 2025 Projet de loi de finances \(PLF\) | vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/budget-2025-projet-loi-finances-plf)

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une estimation de la reprise anticipée des résultats.

Seule la section fourrière peut équilibrer ses dépenses avec des recettes propres, les autres sections ne sont financées que par la participation des communes.

Les principaux arbitrages par section sont les suivants :

Section	Participation proposée	Hausse vs n-1		Recettes propres
Fourrière	0,76 € / hab	0,02 €	2,7%	OUI
Vignes	43 300,00 €*	- €	0,0%	AUCUNE
Centre de Secours	39,89 € / hab	0,20 €	0,5%	AUCUNE
CSAPA	0,25 € / hab	- €	0,0%	AUCUNE

\*montant réparti à 50% entre 2 communes pour la section vignes (Saint-Germain-en-Laye / Le Pecq)

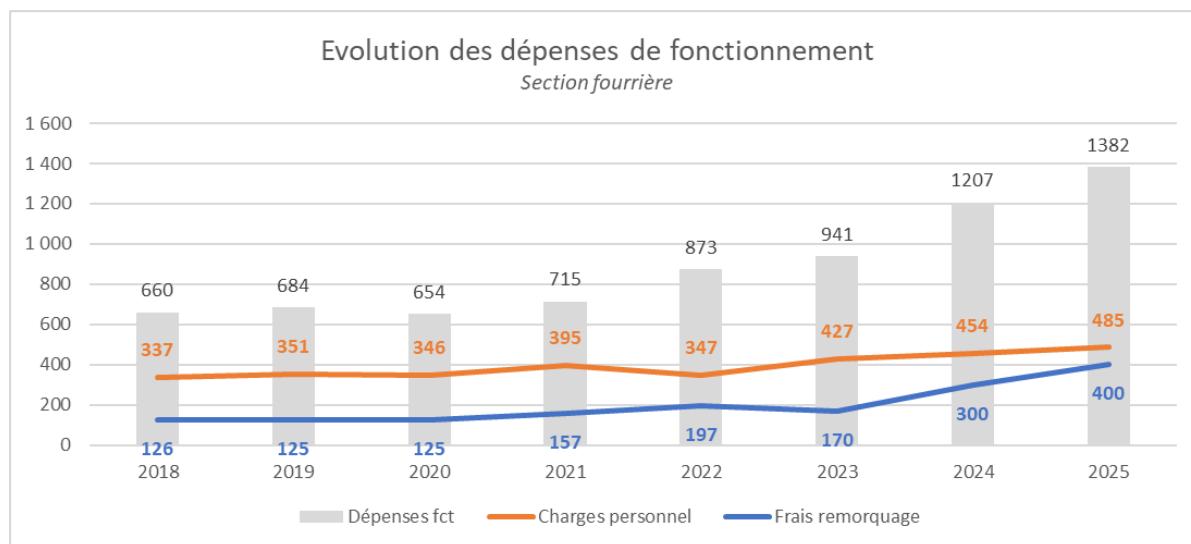
Pour chaque section, le syndicat s'est attaché à proposer une hausse au plus proche des besoins et de la hausse des bases fiscales (valeurs locatives) selon les données INSEE (+1.7%) pour 2025. Les dépassements au-delà de ce seuil sont du fait des arrondis : la participation par habitant en € était limitée à 2 décimales.

### III. Section « Fourrière »

#### A. Section de fonctionnement

##### 1) Les dépenses de fonctionnement

Le coût de la fourrière est de (1 382 k€), soit une hausse de (+175 k€) vs BP 2024.



Cette hausse s'explique par des augmentations vs BP 2024 sur les postes suivants :

- Hausse du coût des frais de remorquage (+100 k€), le nouveau marché a des coûts plus importants, mais permet aussi plus d'entrées de véhicules et donc de recettes propres ;
- Hausse des charges de personnel (+31 k€) : hausse de la quote-part Unilys (+1.5 point) à la suite du départ du SIARSGL à la CASGBS, bascule d'un agent fonctionnaire en contractuel, hausse des cotisations (notamment retraites) et GVT ;
- Hausse du coût d'entretien des espaces verts (+25 k€) : nouveau marché, coût important de l'entretien des 4 bassins. L'ancien marché, très compétitif, ne permettait un entretien satisfaisant de nos extérieurs ;
- Petits travaux (+13 k€) : réparations des fuites dans les box des chiens (+5 k€) / réparation de la barrière à la suite d'un délit de fuite (+8 k€). Ces travaux pourraient être en partie couverts par des remboursements des assurances ;
- Inscription de crédits disponibles (+19 k€) afin de constituer un fonds de roulement pour le syndicat en prévision de travaux en 2026.

- *Chapitre 011 – Charges à caractère général*

*Il est proposé d'inscrire 766 k€ en charges à caractère général, soit une hausse de (+134 k€) vs Budget 2024. L'augmentation des prix de remorquage des véhicules pèse très fortement sur le chapitre.*

*Les principaux postes de dépenses se répartissent de la manière suivante :*

- *Les frais de remorquage des véhicules (400 k€) soit en hausse de (+100 k€) vs BP 2024 et (+15 k€) vs réalisé 2024 ;*
- *Des frais vétérinaires pour (40 k€), stables vs BP 2024 ;*
- *Des frais de maintenance (25 k€) conformément aux contrats de maintenance en cours : portes du hangar (2 k€), chaudière (3 k€), vidéosurveillance (6 k€), portail et barrière (4 k€), défibrillateurs, chambre froide, etc. ;*
- *Energie et fluides (25 k€) soit une baisse de (-25 k€) vs BP 2024 afin de mieux coller aux réalisations constatées et aux baisses des prix attendues ;*
- *Des frais d'entretien des espaces verts (45 k€), en hausse de (+25 k€) vs BP 2024 à la suite du nouveau marché d'entretien. L'entretien des 4 bassins pèse sur le marché, ils nécessitent une formation spécifique dans une zone protégée. L'ancien marché était très compétitif en termes de prix, mais ne donnait pas satisfaction dans les prestations réalisées ;*
- *Frais divers (108 k€) en hausse de (+5 k€ vs BP 2024) : assurance (13 k€), achats de fourniture, nettoyage des locaux (7 k€), télécommunications (5 k€), vidange des bassins (3 k€), réparation du chariot élévateur (4 k€) dans l'attente de la livraison du nouveau prévu en mai 2023, vêtements de travail (5 k€), croquettes pour les animaux (5 k€), réparation de la porte du hangar (5 k€) ;*
- *La participation aux frais généraux de fonctionnement des services ressources mutualisés d'Unilys (36 k€), en hausse de (+4 k€) afin de prendre en compte l'augmentation de la quote-part associée au SIVOM. Elle est revue à la hausse (+1.5 point) afin de compenser le départ du SIARSGL vers la CASGBS qui portait 10.5% des charges d'Unilys.*

*De nouvelles dépenses sont proposées pour 2025 :*

- *Réparations diverses (20 k€) dont : fuites dans les box (+5 k€) et dans la zone des chats (+8.5 k€), prévu en 2024, mais non réalisé ;*
- *Réparation de la barrière à la suite d'un délit de fuite (+8 k€).*

*Des crédits disponibles estimés à 59 k€ (+19 k€ vs BP 2024) pourront être inscrits afin d'assurer un fonds de roulement pour le syndicat en vue de travaux en 2026.*

- *Chapitre 012 – Charges de personnel*

*Les charges de personnel sont en hausse de (+31 k€) vs BP 2024 pour atteindre 485 k€.*

*Elles concernent les frais de personnels de la fourrière (339 k€), (+17 k€) vs BP 2024, et la participation aux frais de personnels des services ressources mutualisés d'Unilys (146 k€), (+14 k€) vs budget 2024.*

*Les frais Unilys sont en baisse, mais la quote-part du syndicat augmente de (+1.5 point) du fait du départ du SIARSGL à la CASGBS. Ces frais comportent le financement des salaires des équipes centrales : DGS, communication, juridique, finances, RH.*

*Pour mémoire l'équipe est constituée d'un chargé d'opération hébergé au sein des services ressources et, sur site, d'un chef d'équipe et de quatre agents polyvalents. Enfin, un septième agent maintient sa décharge d'activité de service auprès du syndicat CFTC.*

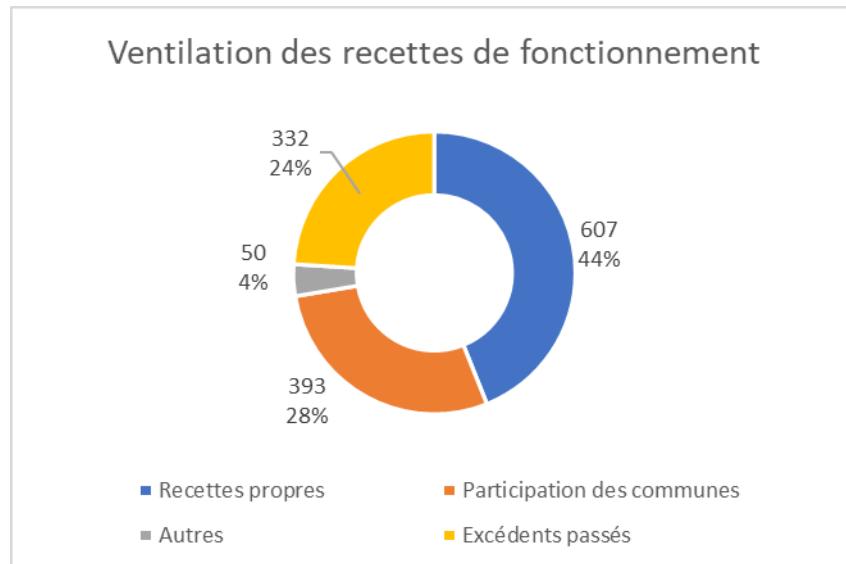
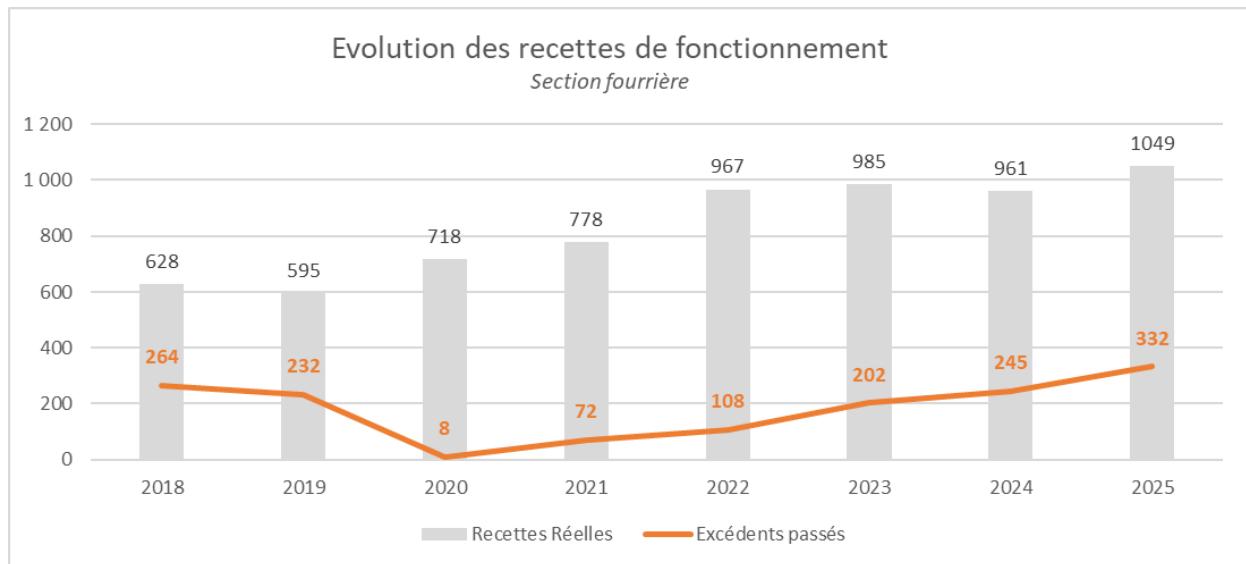
- *Autres charges de gestion courante*

Il s'agit principalement des indemnités aux élus (27 k€), de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) (20 k€), de subventions à de nouveaux refuges (8.5 k€), le transfert des animaux à la SPA étant de plus en plus difficile, la fourrière noue de nouveaux partenariats (3 k€) de frais informatiques (licences et nom de domaine) et (8 k€) pour les régulations des recettes à rattacher et admissions en non-valeur.

A ces dépenses s'ajoutent les intérêts d'emprunts (5 k€), et les amortissements pour (55 k€), (+5 k€) vs 2024.

## 2) Les recettes de fonctionnement

Après l'épuisement de ses excédents en 2020, le syndicat a pu réamorcer la constitution d'un fonds de roulement grâce à une gestion rigoureuse des ressources allouées.

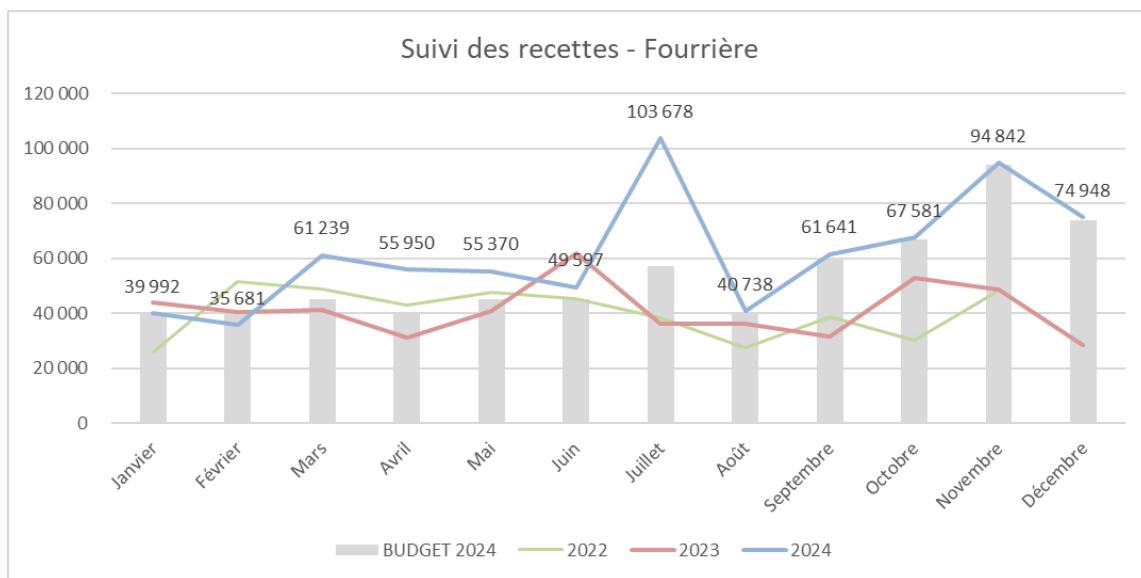


### a) *Recettes du service - chapitre 75*

Les recettes propres de la fourrière sont proposées en hausse de +74 k€ vs BP 2024 pour un total de 607 k€.

La fiabilisation des prévisions est complexe, aucun grand modèle ne se dégage d'une année sur l'autre pour modéliser les recettes futures.

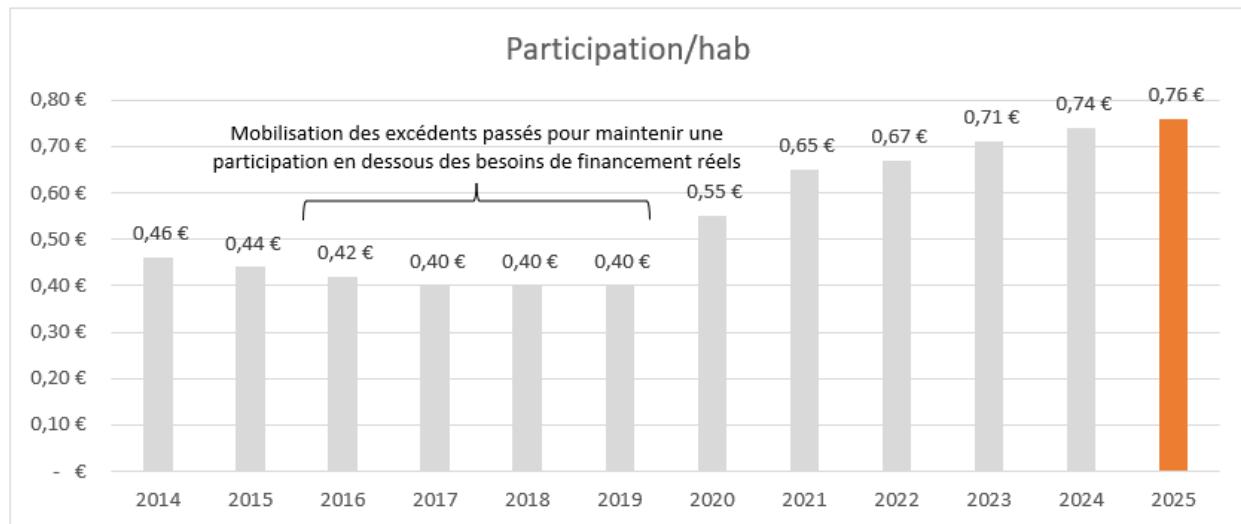
*L'estimation proposée est en ligne avec le réalisé 2024, déduit du rattrapage exceptionnel cette année sur les recettes hors régie 2023 (60 k€).*



*b) Les participations des communes - chapitres 73 et 74*

*Il est proposé en 2025 d'augmenter la participation des communes de +2.7% à 0,76 € par habitant soit une hausse de +0,02 €. En cumul, l'impact serait de +15 k€ sur les participations de l'ensemble des communes.*

*Les participations représentent moins du tiers des ressources du syndicat en fonctionnement.*



*Le coût réel 2024 par habitant net des recettes propres est de 1,40 € (+0.18 € vs 2024), une partie des charges étant financées par la reprise des excédents passés.*

<b>Nombre habitants</b>	<b>518 234</b>
<b>Coût</b>	<b>1 381 904 €</b>
<b>Recettes propres</b>	<b>656 675 €</b>
<b>Coût net</b>	<b>725 229 €</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>1,40 €</b>

c) Autres recettes de fonctionnement - Chapitres 70 et 013 (49 k€)

Il s'agit des recettes relatives au remboursement de la refacturation du chargé d'opérations aux autres syndicats membres d'Unilys (8 k€). Il s'agit également de recettes provenant des remboursements de charges de personnels (40 k€) en arrêt maladie ou en décharge d'activité de service.

**B. Section d'investissement**

1) Les dépenses d'investissement

a) *Les immobilisations*

Les besoins en investissement sont estimés à 68.4 k€.

Il s'agit principalement des projets suivants :

- Etudes (20 k€) en vue d'aboutir à une expertise complète des travaux à faire dans les box des animaux (sol, pente, fermeture des portes) à la suite des nombreux désordres constatés depuis l'ouverture de la fourrière. Ce bilan permettra d'établir une enveloppe précise de travaux en 2026 ;
- Paramétrages dans Acquity pour permettre de titrer les particuliers (7.5 k€) ;
- Ajout de 3 caméras de surveillance et reprise de certains câbles du système anti-intrusion (16 k€) ;
- Achat de matériel informatique (8 k€) : tablette, ordinateur portable, borne Wifi, vidéoprojecteur, sécurité du coffret wifi pour éviter que des inconnus se branchent à notre réseau ;
- Enveloppe achats divers (8 k€) : autolaveuse (5 k€), machine à laver, amélioration dans la chambre froide.

Des RAR pour 9 k€ seront inscrits au moment de la reprise des résultats, ainsi qu'une enveloppe de crédits disponibles destinés au financement des travaux en 2026.

b) *Les autres dépenses*

Les autres dépenses concernent l'emprunt souscrit en 2010 et relatif au réaménagement de la fourrière (26 k€), et le versement à la ville de Poissy du FCTVA perçu pour le compte des travaux de la fourrière (171 k€).

2) Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements (55 k€), et de la perception du complément du FCTVA (202 k€).

L'excédent passé est estimé à 35 k€ et sera mobilisé en 2026 pour les futurs travaux.

**IV. Section « Vignes »**

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

**A. La section de fonctionnement**

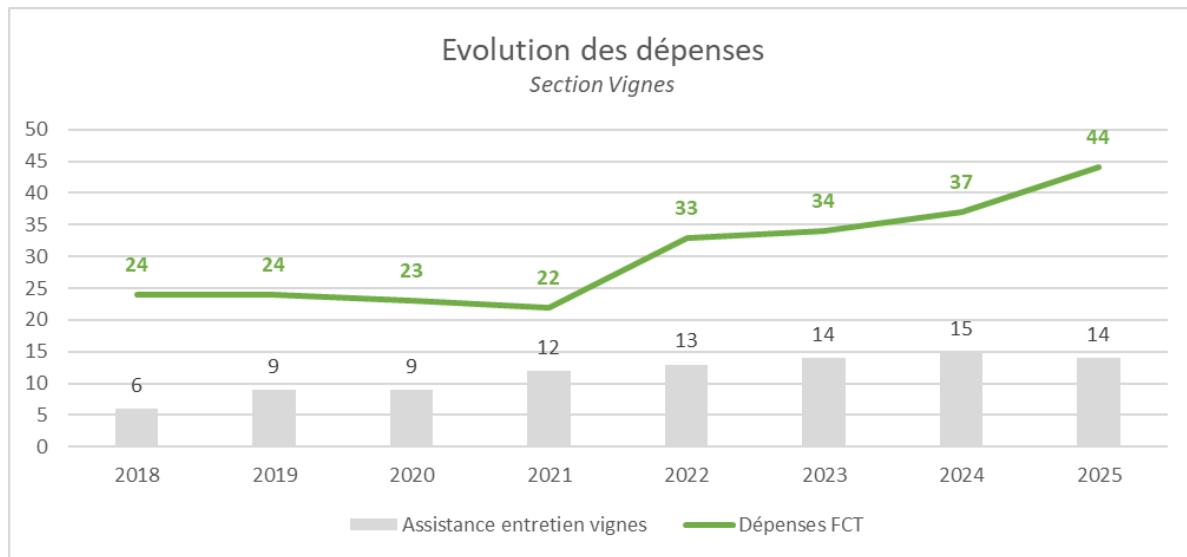
1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2025 sont estimées à 44 k€, auxquelles s'ajoutent 2 k€ de virement de section, en hausse de (+6 k€) vs Budget 2024 hors écriture d'équilibre.

Les dépenses comprennent :

- les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes (14 k€) qui pèsent pour 32% du total des dépenses de la section, (-1 k€) vs 2024 ;
- des frais complémentaires d'entretien (4 k€) (traitements, désherbage), en hausse de (+1 k€) vs 2024 ;
- des frais divers comme l'achat de fournitures (6 k€) comme des joints pour les cuves, des gaines pour protéger les pieds de vigne, en hausse de (+3 k€) vs 2024 ;
- la Quote-Part Unilys (8.5 k€), stable vs 2024 ;

- les indemnités des élus (1 k€), stable vs 2024 ;
- le remboursement des intérêts (1.5 k€) ;
- les amortissements (1.5 k€), stable vs 2024 ;
- l'inscription de crédits disponibles pour (3 k€).



## 2) Les recettes de fonctionnement

La participation des communes est stable par rapport à l'an dernier à 43.3 k€.

L'excédent de fonctionnement cumulé repris de l'année passée est estimé à 2.7 k€ après affectation des résultats.

## B. La section d'investissement

### 1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital d'un emprunt contracté fin 2023 pour (4 k€). Après d'importants travaux en 2023, pas de nouveaux projets sont inscrits en 2025. Un déficit de (12 k€) sera repris sur la section.

### 2) Les recettes d'investissement

L'investissement sera financé via les amortissements (1.5 k€), l'affectation des résultats passés pour (12 k€) et d'un virement de la section de fonctionnement pour (2 k€).

En 2023, un emprunt de 50 k€ a permis de financer la réhabilitation et l'élargissement du chemin d'accès aux vignes pour 68 k€.

## V. Section « Centre de secours »

### 1) Les dépenses de fonctionnement

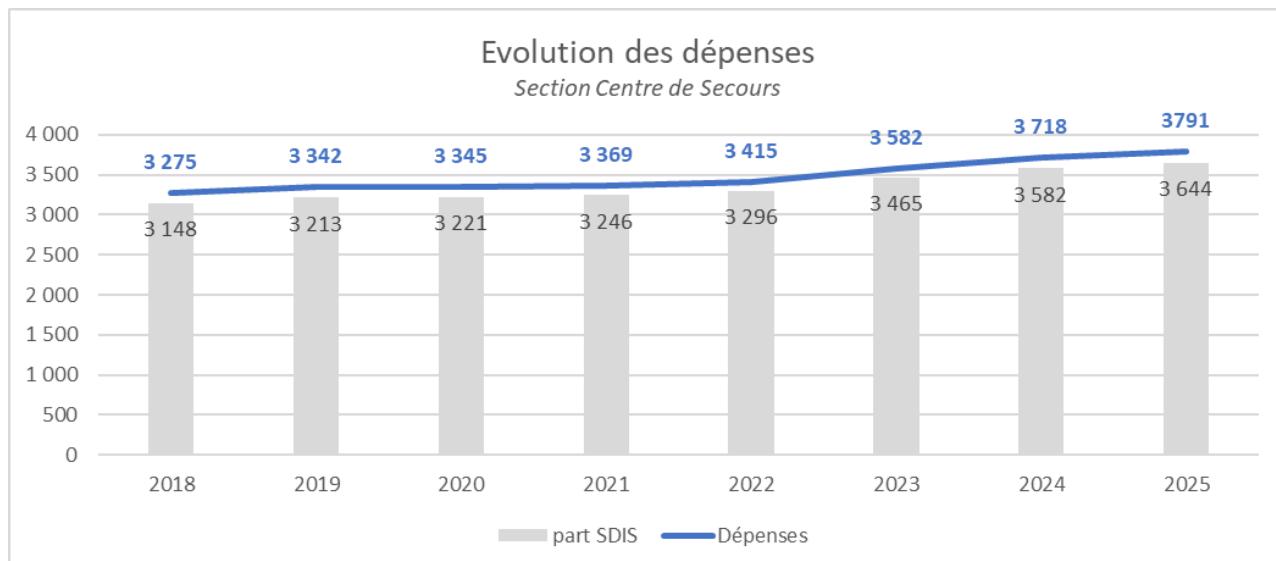
Les dépenses de fonctionnement pour 2025 sont estimées à 3 791 k€, en hausse de (+73 k€) vs 2024.

Les quatre principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 644 k€ pour l'exercice 2025, en hausse de **+63 k€** (+1.75%) vs 2024. La participation est calculée sur la base de l'évolution d'un indice INSEE qui est fortement impacté par l'inflation depuis 3 ans.

Elle représente 96% des dépenses de la section. Unilys ne pilote pas les montants à inscrire, et reçoit un courrier au cours du dernier trimestre de l'année n-1 donnant le montant de contribution décidé pour l'année suivante.

- *Le 13<sup>e</sup> mois des sapeurs-pompiers : le montant estimé pour 2025 est de 65 k€, en hausse de (+1 k€) vs 2024.*
- *Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services ressources mutualisés s'élèvent à 54 k€ pour la masse salariale et 15 k€ pour les charges générales. Elles sont en légère augmentation du fait de la hausse de la quote-part du SIVOM avec le transfert du SIASRGL à la CASGBS.*
- *Les indemnités des élus (9 k€).*

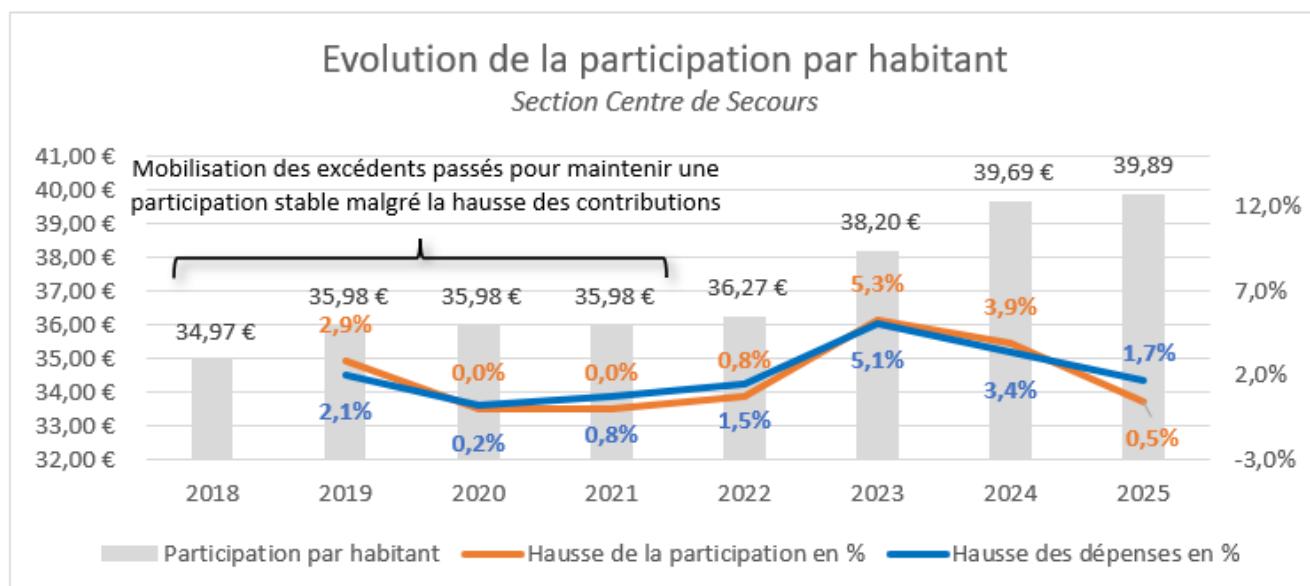


## 2) Les recettes de fonctionnement

*Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». Cette section est financée uniquement par les participations des communes membres, les excédents passés sont épuisés depuis 2022.*

*La participation des communes est calculée au plus juste des besoins pour une section à l'équilibre.*

*Il est proposé d'augmenter le montant de la participation des communes membres de **+0.20 €** pour le fixer à 39.89 € par habitant soit une hausse de +0.5%. Cette hausse est inférieure à la hausse demandée par le SDIS : l'évolution du nombre d'habitants des communes membres (+1.5%) permet de maintenir une participation plus contenue.*



## VI. Section « CSAPA »

*La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.*

*En 2022 et 2023, à la suite de l'épuisement des excédents passés qui permettaient d'absorber la hausse des charges, la section était déficitaire.*

*La contribution des communes est votée au plus juste pour que la section soit à l'équilibre, mais les prévisions passées s'étaient avérées en dessous des charges appelées.*

*En 2024, la section est excédentaire de (+6.8 k€), la secrétaire étant passée à 80%.*

*Les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 47 k€ et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services ressources mutualisés d'Unilys et les indemnités des élus est d'environ 12 k€.*

*La participation des communes peut rester stable en 2025 à 0.25 €/hab pour équilibrer la section.*

*Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.*

**Madame FABIEN-SOULE** souhaite avoir un complément d'information concernant l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement des années précédentes pour la section « fourrière » qui étaient de 941 k€ en 2023, de 1,207 million d'euros en 2024 et de 1,382 million d'euros prévu pour 2025. Par ailleurs, elle souligne que la maire de Chatou a fait part de différents problèmes concernant la prestation d'enlèvement des véhicules ; elle ajoute que le coût, pour le SIVOM, concernant la société prestataire est beaucoup plus important qu'auparavant, pour un service assez dégradé puisque le délai d'attente, qui doit être normalement de 30 minutes, est régulièrement de plus d'une heure. Elle fait observer qu'elle prend bien en considération la distance entre Poissy et Chatou, mais ajoute que ce long délai empêche la police municipale de faire son travail. De plus, elle signale qu'il a été constaté à plusieurs reprises que le prestataire essayait d'ouvrir les véhicules des administrés lors du montage sur le camion, ce qui est tout à fait interdit. Elle cite également une demande d'intervention en date du 10 janvier et pour laquelle le prestataire ne s'est jamais déplacé. Elle évoque le courrier récent envoyé au syndicat et espère qu'il sera suivi d'effets pour un meilleur service.

Enfin, elle aborde les travaux de la fourrière animale et s'étonne que, pour un établissement neuf, il faille budgérer 20 k€ d'études pour travaux, auxquels il faudra ajouter le coût des travaux qui seront à réaliser. Elle pose la question d'éventuelles garanties décennales et répète qu'il n'est pas normal que cet établissement tout neuf soit l'objet de nouveaux travaux, qui, de plus, nécessitent des études.

**Le Président** souligne que la partie transport pure est une des raisons pour laquelle il y a une augmentation du fonctionnement de la fourrière. Il fait observer que c'est un sujet sensible, car la société prestataire, qui travaille aujourd'hui avec le syndicat, n'est pas tout à fait prête à répondre à l'appel d'offres que le syndicat va devoir relancer et, qu'en conséquence, il est possible qu'aucune société de transport ne soit candidate pour apporter les véhicules à la fourrière. Cependant, il précise que, même si Chatou est l'une des communes les plus éloignées du territoire, il existe un cahier des charges écrit et précis et que la société doit respecter les délais d'intervention. Il informe que cette question fait partie des remarques qui vont être faites à la société, que Monsieur LE BEULZE va très prochainement rencontrer. Il ajoute qu'il sera éventuellement étudié la possibilité d'avoir un marché un peu plus long, et donc plus intéressant et ainsi encourager les entreprises déposer une offre.

Quant aux travaux liés au bâtiment concernant les animaux, il rappelle qu'il y avait, l'année dernière, l'obligation de faire des travaux complémentaires.

**Monsieur LE BEULZE** signale que le courrier auquel Madame FABIEN-SOULE fait référence a fait l'objet d'un traitement, car une proposition de rendez-vous est en cours d'organisation avec les services de Chatou, le transporteur et le chef d'équipe de la fourrière.

Concernant les travaux, il rappelle que le sujet avait déjà été évoqué l'an dernier et fait observer qu'à l'usage, y compris dans un bâtiment sans référentiel réellement établi, des travaux à effectuer apparaissent, notamment pour l'amélioration de la vie des animaux ou pour garantir une capacité de vieillissement du bâtiment qui soit optimum.

**Un élu** évoque les fuites citées dans le ROB et fait observer qu'elles devraient normalement être traitées dans le cadre des garanties décennales et que le syndicat ne devrait pas avoir à payer pour cela.

**Madame FABIEN-SOULE** ajoute qu'elle a aussi entendu le terme « dysfonctionnement ».

**Monsieur LE BEULZE** répond que les travaux évoqués ne sont pas couverts par les garanties décennales, car ce sont des infiltrations liées au lien entre les box et la cour.

**Le Président** précise qu'il s'agit d'un ruissellement entre la couche de terre et le béton qui a été installé et qui n'est donc pas lié à la construction.

**Monsieur MIRABELLI** fait remarquer que les assurances, qu'elles soient annuelles, biennales ou décennales, répondent à certains corps d'état et à certains travaux et que ce n'est pas le syndicat qui en décide. Il souligne que s'il y avait une garantie décennale sur ce type de dégradation, elle aurait été déclenchée, or ce n'est pas le cas et c'est pourquoi l'assurance n'a pas été sollicitée.

**Un élu** répond qu'il en est bien conscient et que c'est la loi. Il fait remarquer qu'il ne faut donc pas appeler cela une fuite si c'est du ruissellement, car les mots sont importants. Il ajoute que, cependant, le concepteur est aussi responsable et qu'il conviendrait de lui en faire part afin qu'il fasse jouer sa propre assurance.

**Le Président** fait observer qu'il ne considère pas étonnant que quelques milliers d'euros doivent être investis chaque année pour maintenir le bâtiment en bon état, avoir de bonnes conditions d'accueil pour les animaux et de bonnes conditions de travail pour le personnel.

**Madame VAUR** demande où se situent, dans le budget, les frais liés à la passation du marché pour la capture des animaux. Elle profite de sa prise de parole pour remercier les services de la fourrière pour leur réactivité, à chaque fois que sa commune a fait appel à eux pour récupérer des chats, notamment sur le camp de Verneuil pour lequel le retour a été excellent.

**Le Président** précise que ce sujet sera évoqué dans les questions diverses.

**Monsieur LE PICARD** fait remarquer qu'il partage tout à fait les remarques précédentes sur la croissance continue et un peu excessive des dépenses. Il précise qu'il a bien noté les difficultés du contrat de remorquage, mais demande si cette hausse est due aux tarifs qui augmentent, ou parce ce que l'hypothèse a été prise de prendre plus de véhicules. D'autre part, il souhaite savoir, s'il faut rajouter 100 k€ chaque année dans ce contrat de remorquage, s'il serait plutôt envisageable d'internaliser, quitte à diminuer la qualité de service en proposant des plages horaires d'enlèvement moins étendues. Il évoque également l'augmentation très significative des coûts liés aux espaces verts avec un doublement pour les entretiens de bassins ; il demande des explications à ce sujet.

**Le Président** répond qu'il s'agit d'une fourrière écologique avec des bassins de retenues d'eau qui nécessitent un entretien un peu plus coûteux qu'une pelouse, avec une gestion complexe de maintien de ces bassins écologiques.

**Monsieur LE PICARD** fait toutefois remarquer que le coût double, ce qui lui semble beaucoup. Il demande où trouver les économies à faire afin d'éviter des augmentations tous les ans. Il ajoute que même si cette hausse est due en partie au coût du remorquage, il n'est pas possible d'avoir sans cesse une augmentation des coûts, pour tout le monde et tout le temps, comme cela se produit depuis plusieurs années.

**Le Président** évoque le niveau de l'inflation, mais insiste sur le fait que le coût de remorquage a beaucoup augmenté, car, il le répète, le prestataire actuel a été le seul à répondre à l'appel d'offres et que s'il n'avait pas été choisi, il n'y avait pas de transporteur pour la fourrière. Il explique que des études ont commencé à être faites pour une éventuelle internalisation, mais il s'est avéré que c'était trop complexe et économiquement impossible. Il ajoute qu'il aurait été nécessaire d'embaucher des chauffeurs en permanence, d'acheter des véhicules et d'obtenir des agréments que le syndicat ne possède pas. Il fait remarquer que trouver des économies est très difficile et souligne que, par rapport aux marchés connus sur des fourrières privées, la fourrière du SIVOM est d'un prix très raisonnable à l'habitant. Il ajoute qu'il en veut pour preuve que d'autres communes veulent venir adhérer au syndicat. Il termine en soulignant que toutes les idées d'économie sont les bienvenues.

Sans autres remarques, le comité approuve le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025 et prend acte de la tenue du débat qui s'ensuivit.

## **FIXATION DES TARIFS DE L'ECO-FOURRIERE A COMPTER DU 17 MARS 2025**

**Le Président** présente le rapport qui est le suivant :

*Les tarifs de l'Eco-fourrière applicables à compter du 15 avril 2024 ont été votés le 02 avril 2024, par délibération n° 240408-6.*

*Il est proposé de modifier cette grille tarifaire :*

### **1. Proposition d'augmentation des tarifs « chiens et chats mordeurs ».**

*La surveillance d'un chien ou d'un chat mordeur implique une procédure qui nécessite un séjour en fourrière de minimum 1 mois. Il est proposé une augmentation de ces tarifs afin de couvrir les soins apportés durant cette période (nourriture, eau, nettoyage quotidien) ainsi que les frais vétérinaires pour ce type de procédure.*

### **2. Proposition d'augmentation du tarif « dépôt de viscères et peaux issus de chasse »**

*Les dépôts de viscères sont pour la majorité effectués par les usagers directement dans des seaux ou sacs plastiques non hermétiques, ce qui oblige la fourrière de fournir un sac conforme. Il est donc proposé une augmentation afin de compenser le coût d'achat de sacs hermétiques.*

### **3. Proposition d'augmentation des tarifs « abandon et euthanasie des chiens et chats déjà en fourrière ».**

*Il est proposé une augmentation de ces tarifs afin de sensibiliser davantage les usagers au bien-être animal, et de les responsabiliser en tant que propriétaire d'animaux de compagnie, en augmentant l'impact financier en cas d'abandon ou de nécessité d'euthanasie.*

### **4. Proposition de création des tarifs « abandon et euthanasie des chiens et chats dont les propriétaires ne se sont pas manifestés ».**

*Il est proposé d'instaurer ces tarifs afin d'inciter les propriétaires à assumer leurs responsabilités et à limiter les abandons d'animaux sur la voie publique. Ces abandons entraînent un séjour prolongé en fourrière, augmentant les frais d'entretien, de soins et de gestion, d'où la nécessité d'une tarification adaptée.*

### **5. Proposition d'augmentation des tarifs des frais de garde qui concernent les véhicules vendus aux domaines (hors arrêté ministériel fixant les tarifs de mise en fourrière).**

*Les véhicules vendus aux domaines ne rentrent pas dans le cadre d'une mise en fourrière classique ; ils peuvent faire l'objet d'une mise en place de « tarifs libres ».*

*Il est proposé d'augmenter le tarif des frais de garde afin de prendre en compte la hausse des frais de gestion.*

*Les tableaux annexés au présent rapport présentent l'ensemble des tarifs à compter du 17 mars 2025.*

*Il est demandé au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de tarifs.*

**Le Président** indique qu'il y a peu de modifications sauf quelques augmentations qui sont payées par les « clients ». Concernant les tarifs pour la surveillance des chats mordeurs et les trois visites, il souligne que ce sont des recettes en plus. Il évoque aussi le nouveau tarif pour l'euthanasie des animaux pour lesquels les propriétaires ne se sont pas manifestés, mais souligne qu'il sera très certainement difficile de recouvrir ces sommes en l'absence de maître.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la fixation des tarifs de l'Eco fourrière à compter du 17 mars 2025.

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « SOCIETE DE PROTECTION ET DE DEFENSE DES ANIMAUX » (SPDA)

**Le Président** présente le rapport qui est le suivant :

*L'Association Société de Protection et de Défense des Animaux (SPDA) est une association à but non lucratif créée en 1958 en Eure-et-Loir qui a pour but d'assurer, par tous les moyens en son pouvoir, le sort des animaux, de garantir leur protection et leur défense.*

*La SPDA est un refuge indépendant composé d'une équipe de soigneurs, d'une responsable de refuge et de bénévoles qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de tous les animaux.*

*Un des moyens d'action de l'association est l'aide qu'elle apporte aux animaux sur la voie publique et en tout lieu.*

*Dans le cadre de ses activités, l'association propose au Syndicat une démarche d'accueil et de prise en charge des animaux en provenance de l'Eco-Fourrière des Quarante Sous, sur le site du refuge de Bouconville, 28170 Serazereux, avec pour mission principale de les accueillir pour ensuite leur offrir une seconde chance et les placer à l'adoption.*

*En conséquence, l'association s'engage à mettre en œuvre cette démarche, en contrepartie d'une subvention de 6 000 euros TTC, versée par le SIVOM pour l'année 2025.*

*Une convention d'objectifs et de moyens est prévue pour encadrer ce projet et verser la subvention afférente, ce à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2025.*

*Par conséquent, il est demandé au comité d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre le SIVOM et la Société Protection et Défense des Animaux.*

**Le Président** rappelle que l'association « pitbull sans toit » avait aidé la fourrière il y a quelques années sur l'accompagnement de ces animaux pour leur retrouver un nouveau foyer. Il indique que cette association a fermé ses portes et que, dans cette délibération, il s'agit d'une possibilité d'un partenariat avec une association qui existe depuis longtemps et qui est prête à accompagner la fourrière de la même manière que « pitbull sans toit ». Il précise que c'est un contrat renouvelable chaque année et qu'il est possible de le dénoncer à tout moment. Il souligne l'intérêt de ce partenariat.

**Monsieur MAILLARD** demande qui transporte les animaux de la fourrière au refuge.

**Le Président** répond que c'est l'association qui vient chercher les animaux et que le coût fait partie du montant annuel de 6 000 €.

**Monsieur LE PICARD** souhaite savoir ce que comprennent les 20 k€ déjà versés à la SPA par rapport à la prestation de 6 k€ de ce nouveau projet.

**Le Président** répond que les prestations sont complémentaires. Il précise que la SPA travaille aussi dans cette même filière d'accompagnement d'animaux, mais ajoute qu'il est intéressant pour le syndicat de diversifier ses activités et les capacités à trouver des solutions pour les animaux. Il souligne que la SPA ne peut pas garder les animaux très longtemps et que ce nouveau partenariat peut aider à éviter les euthanasies que la SPA pratique, même si elle ne l'évoque pas beaucoup.

Sans autres observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Société de Protection et de Défense Des Animaux » (SPDA).

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** informe les élus que les communes répondent favorablement à la proposition de regroupement de commandes de capture des animaux. Il annonce que la consultation sera lancée d'ici à juin et que durant l'été un prestataire sera choisi afin que les communes puissent l'appeler avec un prix négocié sur l'ensemble du territoire pour les communes adhérentes.

**Madame VAUR** demande si l'échéance est plutôt en juin/juillet ou en septembre.

**Monsieur LE BEULZE** répond que ce sera plus certainement en septembre.

Sans autres questions diverses, **Le Président** lève la séance à 18h30.

**Signatures :**

**Daniel LEVEL**

Président du syndicat intercommunal

**Georges MONNIER**

Secrétaire de séance